



Contrat AMAP Vert de Terre



Panier produits laitiers mai 2017 à octobre 2017

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Réfèrent(e)
	Gaec des Rapilles	Marie Canova
Nom :	97 chemin de Rivet	Les Bonnets
Prénom:	38 360 Engins	38250 Villard de Lans
Adresse:	Alain Francoz	
	Philippe Moinier	tél : 0476959033
Tél :	Tel 04 76 94 45 02	0677584540
Mél :	desrapilles.gaec@terre-net.fr	marie.canova@wanadoo.fr

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1^{er} chèque : 15/05 , 2^{ème} chèque : 15/07, 3^{ème} chèque : 15/09,

Type de panier à titre indicatif pour la saison 2017

Panier 1	16 euros	Panier 2	11 euros	Panier 3	10 euros
- 3 sortes de fromage minimum ou fromages + faisselles ou yaourts		2 sortes de fromages minimum ou mixte		6 faisselles 6 yaourts + crème 25 cl	
.....		

Entourez ce que vous aimeriez avoir et ajoutez des précisions sur la ligne en pointillés (ex: seulement bleu ou 4 yaourts seulement ou etc...).

Rajoutez 1,10 € par litre de lait désiré prévoyez le double de bouteilles en verre à votre nom

Merci d'écrire dans les cases le **montant total** de vos paniers-litres de lait

MAI					JUN					JUILLET				
V5	V12	V19	V26		V2	V9	V16	V23	V30	V7	V14	V21	V28	
AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE				
V4	V11	V18	V25		V1	V8	V15	V22	V29	V6	V13	V20	V27	

Montant total de la commande : €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à le

Le consom'acteur

Le producteur